

Le Lien



LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!



Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418 854-0717

Site Internet : www.saintlouisduhaha.com

Courriel : municipalite@saintlouisduhaha.com

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

Conception et montage : Diane Bossé

À METTRE DANS VOTRE AGENDA

Invitation à la population

Lundi 4 décembre 2023

19 heures

Endroit : salle municipale

Présentation d'un projet d'implantation d'une entreprise sur la rue Dubé. (Anciennement ébénisterie Claude Landry).

M. Morneau fera la présentation du projet Éco-Feu Morneau et vous serez invité à poser toutes vos questions sur le sujet.

Au plaisir de vous y voir, car votre opinion est importante pour nous.

Merci.

Marie-Josée Corbin
Directrice générale

RAPPEL DEMANDE DE PANIERS DE NOËL

Vous vivez une situation particulière et vous aimeriez avoir un panier de Noël. Vous avez jusqu'au lundi 4 décembre pour en faire la demande. Les personnes devront compléter un formulaire qui est au bureau municipal.

Pour informations : Diane Bossé au 48 854-2260 poste 2



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0
Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418-854-0717

Le 04 décembre 2023

PROJET ORDRE DU JOUR À 20 H

- 1- MOT DE BIENVENUE**
- 2- CONFORMITÉ DU QUORUM**
- 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 4.1 Réunion du 6 novembre 2023
 - 4.2 Réunion extraordinaire du 20 novembre 2023
- 5- SUIVI DES DOSSIERS**
- 6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**
 - 6.1 Approbation des comptes et des déboursés pour la municipalité :
 - 6.2 Approbation des comptes et des déboursés pour Lac Dôle :
- 7- CORRESPONDANCE :**
- 8- AFFAIRES FINANCIÈRES :**
 - 8.1 Demande de contribution financière
 - 8.2 Acceptation d'une licence pour partage plateforme avec la MRC
 - 8.3 Autorisation demande carte de crédit
 - 8.4 Demande d'aide financière de la fondation du centre d'étude collégiales du Témiscouata
 - 8.5 Autorisation à renouveler notre cotisation à la Fédération québécoise des municipalités
 - 8.6 Demande d'aide financière présentée par le fonds jeunesse Témiscouata
 - 8.7 Demande de remboursement du matricule 9382-61-5905.00-0000 pour trop payé.
 - 8.8 Renouvellement Annuel Groupe acciSST
- 9- GREFFE ET ORGANISATION :**
 - 9.1 Résolution – calendrier des réunions conseil 2024
 - 9.2 Résolution – mandats des élus aux différents comités
 - 9.3 Nomination d'un maire suppléant
 - 9.4 Nomination d'un remplaçant au maire pour assister aux réunions de la MRC
 - 9.5 Demande d'aide financière – année 2023-2024 partie 2 – appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité

9.6 Responsable du projet de coopération intermunicipale volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité

9.7 Adoption d'un budget 2023 révisé de l'OMH

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

10.1 Modification de la résolution 03-06-9636 Nomination des fonctionnaires désignés - administration et application des règlements d'urbanisme et des règlements généraux

10.2 Autorisation à participer à un colloque en sécurité civile

10.3 Modification de la résolution 06-07-9799 pour programme d'aide financière pour la formation des pompiers et pompières

11- TRAVAUX PUBLICS

11.1 Modification résolution 06-07-9851 pour autorisation d'un comité en santé et sécurité au travail

12- URBANISME :

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

13.1 Décision concernant l'offre de services pour la patinoire

13.2 Acceptation contrat de peinture au centre des loisirs

13.3 Contribution aide financière pour rénovation intérieure du centre des loisirs

13.4 Contribution aide financière pour le projet du 150^{ième}

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

14.1 Autorisation à renouveler notre enregistrement 2024 à camping Québec

14.2 Autorisation à renouveler nos droits annuels d'enregistrement à Corporation de l'industrie du Québec (CTQ)

14.3 Contribution aide financière pour le carnet de santé du camping lac dôle

15- Affaires diverses;

16- Période de questions :

17- Levée de l'assemblée

Infos de votre mairesse

Mes chers citoyens,

Nous voici déjà au dernier mois de l'année. La municipalité a vécu toute sorte de chose cette année encore et malgré tout, nous terminons l'année avec le cœur en paix. L'acquisition du Lac Dôle en tant que camping municipal, l'ajout d'employé au sein de nos équipes tant administratif qu'aux travaux publique et sortie de nulle part, les inondations de juillet et septembre dernier. Entraide et collaboration ont été et sont toujours les qualités que nos employés municipaux ont en priorités. Encore une fois, **je remercie chacun d'entre eux** d'être aussi dévoués envers la municipalité car, bien évidemment, sans eux je ne serais rien!

Je me dois de souligner l'anniversaire de notre municipalité. 150 ans d'évolution, d'accueil de gens de partout qui tombent sous le charme de la communauté. Je fais partie de ceux qui se sont déposés ici et qui en ont fait un chez soi. Merci aux bénévoles et au comité organisateur pour les belles festivités. C'est un honneur pour moi d'être à la barre de la municipalité.

Je termine en vous souhaitant mes meilleurs vœux! Que l'année qui se termine vous ait été meublée de petit bonheur et que l'année 2024 vous soit tout aussi enrichissante!

N'oubliez pas de donner généreusement vos dons à la guignolée .

Mélissa Lord, mairesse





SAVIEZ-VOUS...



HORAIRE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le 22 décembre 2023 jusqu'au 5 janvier 2024 inclusivement et de retour lundi 8 janvier à compter de 9h.

GARAGE MUNICIPAL

Veillez prendre note des numéros de téléphone pour communiquer avec les employés au garage municipal : **téléphone : 418 854-3384 / cellulaire : 418 860-7243**

RAPPEL DE NOTRE RÉGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT

DURANT LA PÉRIODE DE DÉNEIGEMENT

Un petit mot pour vous rappeler l'importance **de ne pas vous stationner** dans les rues de la municipalité de 23h à 7h le lendemain matin du 1^{er} décembre au 1^{er} avril, afin de faciliter toutes les opérations de déneigement par nos employés municipaux.

Règlement 345 articles 41 et 42



Offre d'emploi

Responsable du Centre des loisirs

La Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! est à la recherche d'un responsable du Centre des loisirs

Sommaire des responsabilités

Sous l'autorité de la directrice générale, la personne aura la responsabilité complète du Centre des loisirs. Les principales tâches sont :

- Accueillir les clients pour différentes activités ;
- Service de comptoir lunch (boisson alcoolisée, café, chips);
- Entretien ménager intérieur;
- Gérer l'inventaire;
- Balancer caisse.

Exigences

- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Aimer travailler avec le public;
- Avoir le sens de l'organisation;
- Être disponible pour travailler sur un horaire variable;
- La personne devra être autonome, honnête, avoir un bon sens de jugement et faire preuve d'initiative.

Conditions de travail

Le traitement salarial sera établi en fonction de l'expérience et des compétences.
Entre 28-35 heures par semaine.

Inscription

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur candidature, au plus tard le 7 décembre 2023.

Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

95, rue Saint-Charles

Saint-Louis-du-Ha! Ha! (Québec) G0L 3S0

Téléphone : 418 854-2260 Courriel : municipalite@saintlouisduhaha.com



Organismes et loisirs



CHEVALIERS DE COLOMB

Les Chevaliers de Colomb vous invitent à leur réunion mensuelle, le jeudi 14 décembre à 19h30 à la salle municipale. Venez en grand nombre. Bienvenue à tous les membres !

CERCLE DE FERMIERES

Le Cercle de fermières vous invite à leur souper de Noël, le lundi 11 décembre à la salle municipale. Nous vous demandons d'arriver pour 16h00. Pour celles qui désirent participer, apportez une tasse décorée sur le thème de Noël.

Bienvenue à toutes nos fermières !

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Les cartes de membres sont prêtes. Nous serons au local du Club tous les mercredis de 13h00 à 15h30 jusqu'au 13 décembre ou vous pouvez nous rejoindre par téléphone au 418 854-3192.

A noter que les mercredis des cartes feront relâche à compter du 13 décembre pour la période des fêtes.

Il n'y aura pas de petit déjeuner et ni soirée dansante pour le mois de décembre.

Para-activités : le mardi 12 décembre aura lieu un diner pour les participants de VieActive et le jeudi 14 décembre aura lieu le dîner de Gym Cerveau.

Nous souhaitons un Joyeux Noël à tous nos membres et amis-es et plein de joie avec votre famille et tous ceux que vous aimez.

COMITÉ DES LOISIRS

Suite à l'assemblée générale du 8 novembre dernier, 3 nouvelles personnes ont accepté de faire partie du comité. Merci aux personnes suivantes qui ont démontré un intérêt de garder le comité actif et merci à Emy Briand, administratrice qui a renouvelé son mandat.

- Marie-Pier Morneau / présidente
- Joanie Thériault / vice-présidente
- Mara Beaulieu / secrétaire

MERCI à Josiane Lauzier et Ingrid Rioux pour votre beau travail qui vous avez fait lors des deux dernières années.

Il reste un poste vacant, s'il y a une personne qui serait intéressée à se joindre à sein du nouveau comité, vous devez communiquer avec Diane au 418 854-2260 poste 2.

Le comité est heureux de vous annoncer qu'il y aura un Carnaval d'hiver et les dates auront lieux du 8 au 11 février 2024.

LIVRE SOUVENIR DU 150e

Ceux et celles qui aimeraient se procurer le livre souvenir du 150^e, monsieur André Marquis sera présent à Saint-Louis-du-Ha! Ha! au début du mois de décembre. Vous avez juste à communiquer avec lui au numéro suivant : 418 527-4789 pour en faire la réservation.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale sera fermée le mercredi 27 décembre 2023 et ouvrira le mercredi 3 janvier 2024 de 18h30 à 20h.

FABRIQUE DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

SPECTACLE MUSICAL DE NOËL

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2023

14H À L'ÉGLISE



Billets en vente : 20 \$ / adulte - 10 \$ / 7 à 11 ans - 6 ans et moins / gratuit
Billets disponibles à la porte lors de la journée du spectacle

UN LÈGUE DU COMITÉ DU 150^e

Vous avez sûrement remarqué depuis quelques semaines, à l'entrée de la municipalité tout près du panneau d'information, une nouvelle affiche de la municipalité.

Ce projet est né de réflexions du comité du 150^e et repose sur le sentiment d'appartenance de la population quant au caractère distinctif et attractif de la municipalité et son nom. Il bénéficie d'un maillage fort avec le milieu par l'implication bénévole.

Le but de ce projet est d'implanter une halte accueillante et sécuritaire avec banc et table pour éviter des risques lors des photos pour les visiteurs et pour la population. On y retrouvera un autre petit panneau sur la toponymie sur l'histoire des Ha! Ha!

Le comité a choisi cet endroit pour démontrer aux visiteurs toute la beauté du paysage qu'on peut admirer chaque saison.

Ce projet a été réalisé en collaboration avec la municipalité et la MRC du Témiscouata dans le cadre du programme de soutien à la compétence de développement local et régional pour améliorer les milieux de vie.





VOUS INFORME...



Début de la consigne élargie et modernisée

La consigne est un mode de récupération basé sur la perception provisoire d'un dépôt lors de la vente d'un contenant. Ce dépôt est remboursable afin d'inciter le citoyen à retourner son contenant pour qu'il soit récupéré et recyclé, de sorte que cela représente aucun coût pour lui. C'est seulement s'il choisit de jeter son contenant que le citoyen accuse une perte financière.

Comme le système actuel de consigne a été mis sur pied en 1984, une réforme s'imposait. En 2022, le gouvernement du Québec a passé une loi qui pose les bases de la modernisation de la consigne.

Le 1^{er} novembre 2023 représente la phase 1 de cette modernisation, ce qui signifie pour les citoyens,

- de nouveaux contenants de boisson seront consignés notamment les petites cannettes de jus de légumes, les eaux pétillantes, etc. (élargissement des catégories de produits consignés)
- le montant de la consigne sera uniformisé à 10 cents pour la majorité des contenants de boisson
- les producteurs de boissons seront désormais responsables de la gestion en fin de vie de leurs produits, c'est ce qu'on appelle la REP (responsabilité élargie des producteurs)

Le 1^{er} mars 2025 marquera la phase 2 de la consigne élargie et modernisée; ce qui implique que :

- toutes les boissons vendues dans des contenants de plastique de 100 ml à 2 l. seront consignées, notamment les bouteilles d'eau
- toutes les boissons vendues dans des contenants de verre de 100 ml à 2 l. seront consignées, par exemple les bouteilles de vin
- toutes les boissons vendues dans des contenants multicouches de 100 ml à 2 l. seront consignées, comme les cartons de lait ou les boîtes à jus pour les boîtes à lunch

Pour plus d'information sur la modernisation de la consigne, visitez le site web de l'AQRCB organisme responsable du programme de consigne des contenants de boisson.

<https://www.aqrcb.org>

Les écocentres accessibles gratuitement toute l'année

Saviez-vous que les 4 écocentres du Témiscouata (Dégelis, Pohénégamook, Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac) sont de plus en plus populaires. Ils auront accueilli près de 33 000 utilisateurs cette année.

Chaque apport et chaque geste de tri permet de détourner de l'enfouissement des quantités importantes de matériaux du lieu d'enfouissement.

À partir du 27 novembre prochain, les écocentres restent ouverts mais passent à l'horaire d'hiver. Ce service gratuit demeure disponible à longueur d'année, mais avec un accès limité en période hivernale. Retour à l'horaire estival le 15 avril 2024.

Voici l'horaire

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : FERMÉ

Samedi : 8h à 12h et 13h à 16h



Rappel des consignes d'utilisation pour les bacs roulants



Il est important de rappeler quelques règles à suivre pour l'utilisation de vos bacs roulants :

- Sortez le bon bac la veille au soir. Le camion peut passer très tôt le matin.
- Orientez vos roues et la poignée vers la maison.
L'ouverture du bac doit être face au chemin. S'il est inversé, le couvercle de votre bac pourrait se briser lors de la collecte et le chauffeur ne pourra être tenu responsable.
- Gardez vos couvercles fermés en tout temps, sans débordement de matières.
Lors de la levée, des matériaux pourraient tomber à terre s'ils débordent du bac ou sont sur le couvercle.
- Ne mettez pas de matières à côté ou sur le couvercle des bacs. Elles ne seront pas ramassées.
- Tous les bacs doivent être étanches (cuve et couvercle) afin d'éviter les envois de matériaux ou qu'ils ne se remplissent d'eau par la neige ou la pluie.
- Tous les bacs doivent être munis de 2 roues afin d'éviter que le bac glisse et ne tombe dans le camion lors de la collecte. Si ce n'est pas le cas, le chauffeur peut décider de ne pas vider le bac roulant ou s'il tombe, il n'est pas responsable des bris.
- Gardez un espace d'au moins 1,5 pied ou 50 centimètres entre votre bac et tout autre objet (bac, clôture, véhicule). La pince hydraulique du camion doit avoir assez d'espace pour prendre le bac sans le renverser ou accrocher autre chose.
- La couleur bleue est réservée pour les contenants à recyclage. Aucun bac ne peut être modifié, peint ou recouvert.

En hiver

- Pensez à enlever la neige sur le couvercle avant la collecte. Trop de neige ramassée dans le camion peut poser des problèmes pour le recyclage des matériaux au centre de tri.
- Attendez toujours au moins 2 semaines avant de mettre des cendres dans votre bac à déchets, pour éviter les risques d'incendie dans les camions. Idéalement, entreposez-les dans un sac de plastique pendant quelques jours à l'extérieur et si le sac n'a pas fondu après ce temps, vous pouvez le mettre dans le bac à déchets.

Si votre bac contient des matières non acceptables ou est non conforme, le chauffeur peut refuser de le vider.

Si les matières sont trop compactées ou sont gelées dans votre bac, le chauffeur n'est pas responsable de les débloquer.



La Sûreté du Québec tient à aviser la population concernant l'augmentation des cas de fraudes de type « faux représentants » dans la région de Rivière-du-Loup. Les fraudeurs visent principalement les personnes âgées. Les fraudeurs se trouvaient en date 27 novembre dernier dans le secteur de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup mais sont appelés à se déplacer. Ceux-ci s'identifiaient faussement comme des employés d'une entreprise connue en communication.

Ce type de fraude consiste à recevoir un appel ou la visite d'une personne s'identifiant faussement comme un policier ou un employé d'une entreprise. Le fraudeur informe la victime que des opérations frauduleuses sont en cours sur son compte bancaire. Le fraudeur demande ensuite les informations personnelles, dont le numéro de compte bancaire ainsi que le numéro d'identifiant (NIP) lié au compte. La victime subit par la suite une perte bancaire.

Dans d'autres cas, le fraudeur demande à la victime de mettre leurs cartes bancaires, leur numéro d'identification personnelle (NIP) ou leur économie dans leur boîte aux lettres. Le fraudeur récupère le tout et la victime subit une perte monétaire.

La Sûreté du Québec tient à rappeler :

- Résister à la pression et à l'envie d'agir rapidement;
- Ne donnez pas des renseignements personnels à votre interlocuteur, si vous n'êtes pas en mesure de l'identifier;
- N'envoyez jamais d'argent à quelqu'un que vous ne connaissez pas et ne fournissez jamais votre numéro de carte de crédit à moins d'avoir validé l'identité de la personne ou l'organisme avec lequel vous transigez;
- Les policiers ne communiquent jamais avec des citoyens pour obtenir le versement d'une somme d'argent et n'ont jamais recours à un service de virement d'argent. En cas de doute et avant d'envoyer toute somme d'argent, communiquez avec votre service de police locale.

Dave Ouellet, sergent
Coordonnateur des relations communautaires
Poste de la MRC de Rivière-du-Loup
Sûreté du Québec
www.sc.gouv.qc.ca



QUI FAIT QUOI À SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! ? QUI DOIS-JE APPELER ?



CONSEIL MUNICIPAL

Mélissa Lord, Mairesse

Johanny Briand, Conseillère siège 1

Richard Bossé, Conseiller siège 2

Patrick Beaulieu, Conseiller siège 3

Roberto Pelletier, Conseiller siège 4

Frédéric Beaulieu, Conseiller siège 5

Normand Lizotte, Conseiller siège 6

OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES RESPONSABLES (418)

COURRIEL

Mélissa Lord, Mairesse 854-2260 poste 4 mairie@saintlouisduhaha.com

Marie-Josée Corbin Directrice générale 854-2260 poste 3 direction@saintlouisduhaha.com

Karen Gagnon Directrice générale adj.....854-2260 poste 1 municipalite@saintlouisduhaha.com

Daniel Massé, Contremaître, Travaux publics ...854-3384 garage@saintlouisduhaha.com
860-7243 (cellulaire)

Diane Bossé, Coordinatrice en loisirs 854-2260 poste 2..... loisirs@saintlouisduhaha.com

Sébastien Bérubé, Directeur Incendies 854-2260 directeur-incendie@saintlouisduhaha.com

Lise Beaulieu, Inspectrice régionale 899-6725 poste 4428 lbeaulieu@mrctemis.ca

BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUTRES (418)

Bureau municipal 854-2260

Garage municipal 854-3384
860-7243 (cell.)

Centre des loisirs. 854-2260 poste 7

Bibliothèque 551-0027

Bureau de poste 854-2539

Fabrique 854-3513

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Mardi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Mercredi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Jeudi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Vendredi FERMÉ

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le mercredi 18 h 30 à 20 h

VOTRE JOURNAL MUNICIPAL LE LIEN

est publié à tous les mois et distribuer par la poste. Il est également accessible sur le site internet de la municipalité.



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1er	2
3 14h Spectacle de Noël à l'Église avec l'Harmonie de Rivière-du-Loup	4 20h Séance du conseil municipal à la salle municipale	5 13h30 Vie Active à la salle municipale	6 13h30 jeux de cartes 50 ans et plus au local du club Bibliothèque 18h30 à 20h	7 13h Gym-Cerveau à la salle municipale	8	9
10	11 16h Souper de Noël du Cercle de Fermières à la salle municipale	12 11h30 Diner de Noël Active à la salle municipale	13 13h30 jeux de cartes 50 ans et plus au local du club Bibliothèque 18h30 à 20h	14 13h Dîner de Noël de Gym-Cerveau à la salle municipale 19h30 Réunion Chevaliers Colomb à la salle municipale	15	16
17	18	19	20 Bibliothèque 18h30 à 20h	21	22 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ JUSQU'AU 5 JANVIER 2024	23
24	25 JOYEUX NOËL	26	27 BIBLIOTHÈQUE FERMÉE	28	29	30
31			OUVERT LE 3 JANVIER 18H30 à 20h			